

**Nomination de la direction du LAPLACE pour la
période 2027-2032**

**Commission de la recherche du conseil académique
du 22 mai 2025
Délibération 2025/05/CR-022**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts, et notamment son article 26 ;

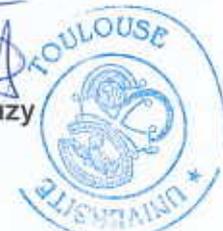
Considérant que les équipes candidates avaient jusqu'à la fin de l'année 2024 pour se faire connaître ; que des assemblées générales se sont tenues sur les sites de l'université de Toulouse, Toulouse INP, UT2, UT Capitole courant janvier/février 2025 ; que le projet du candidat a été soumis à une consultation du conseil de laboratoire détaillée par items avant de donner un avis circonstancié s'appuyant sur les résultats de cette consultation ;

Considérant les résultats de la consultation du conseil du laboratoire LAPLACE en date du 11 février 2025 nommant Monsieur Nicolas GHERARDI au titre de directeur de l'unité ;

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent la proposition du conseil du laboratoire plasma et conversion d'énergie (LAPLACE) de nommer Monsieur Nicolas Gherardi en qualité de directeur de l'unité à compter du 1^{er} janvier 2027, pour la période du prochain quinquennal.

Toulouse, le 22 mai 2025

La Présidente de l'Université de Toulouse


Odile Rauzy


Nombre de membres : 42
Nombre de membres présents ou représentés : 34

Nombre de voix favorables : 26
Nombre de voix défavorable : 2
Nombre d'abstention : 6
Ne prend pas part au vote : 0